

Direction générale citoyenneté

Direction sports, mer et littoral

Service nautisme, mer et littoral

Affaire suivie par :

Camille JOSEPH

Tel. 06 03 11 32 56

**CONVENTION DE PARTENARIAT LOCAL DANS LE
CADRE DE L'ACCUEIL DE L'ARRIVEE OFFICIELLE DE
LA SOLITAIRE DU FIGARO PAPREC EN 2024 A LA
TURBALLE**

Entre

Le **Département de Loire-Atlantique** sis Hôtel du Département de Loire-Atlantique au 3 quai Ceineray à Nantes

Représenté par son Président, Monsieur Michel MENARD, dûment autorisé
ci-après désigné « **le Département** » d'une part,

Et

La ville de La Turballe sise Mairie de La Turballe, 10 rue de la Fontaine à La Turballe

Représentée par son Maire, Monsieur Didier CADRO, dûment autorisé
ci-après dénommée « **la Ville** » d'autre part,

Et

La **Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande – Atlantique**, sise 3 Avenue des Noëllés à La Baule Escoublac

Représentée par son Président, Monsieur Nicolas CRIAUD, dûment autorisé
ci-après dénommée « **CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo** » d'autre part,

Et

Le **syndicat mixte « Les ports de Loire-Atlantique »** sis 4 Esplanade Anna Marly à Saint Nazaire

Représenté par sa Présidente, Madame Lydia MEIGNEN, dûment autorisée
ci-après dénommé « **le Syndicat** » d'autre part,

Et

La société **Loire Atlantique Nautisme**, sise 16 quai Ernest Renaud à Nantes

Représentée par Monsieur Emmanuel JAHAN, son Directeur, d'autre part,
ci- après dénommée « **LAN** » d'autre part,

Et

La **SAEM Loire-Atlantique Pêche et Plaisance**, sise centre de Marée à La Turballe

Représentée par Madame Sylvie LEBEC, sa Directrice, d'autre part,
ci-après dénommée « **LAPP** » d'autre part,

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** »,

PRÉAMBULE

Considérant la signature de la convention de partenariat du Département de Loire-Atlantique avec OC Sport Pen Duick pour la période 2023-2026 qui officialise le Département comme partenaire majeur institutionnel et l'engage en tant qu'organisateur local à coordonner le partenariat local pour chaque édition annuelle,

Et après avoir exposé ce qui suit,

La Loire-Atlantique est une terre maritime par excellence et promeut le nautisme comme l'un des vecteurs de développement de son territoire. Territoire sportif, avec plus de 400 000 licencié.e.s et plus de 3 250 clubs sportifs, la Loire-Atlantique est un lieu privilégié pour la pratique des sports nautiques. Le Département entend affirmer son rôle d'animateur et de coordinateur des acteur.ice.s départementaux.ales du nautisme. Il promeut les nombreux sites de pratique existants, il soutient les clubs de haut-niveau et participe activement au financement des investissements en matériels des clubs nautiques et contribue à l'éducation et la formation des jeunes ainsi que des publics éloignés des pratiques sportives, en dispensant des initiations dans de nombreuses disciplines nautiques.

Considérant le rôle des manifestations sportives qui participent à la dynamique des territoires du département ainsi que le potentiel et le savoir-faire des acteur.ice.s locaux.ales en matière nautique et portuaire, le Département soutient depuis de nombreuses années les projets sportifs nautiques et notamment les grands évènements nautiques qui se déroulent en Loire-Atlantique.

Le Département de Loire-Atlantique a fait le choix de renforcer son soutien aux grands évènements sportifs de course au large français en devenant partenaire majeur institutionnel de la Solitaire du Figaro Paprec jusqu'en 2026.

Après avoir accueilli en Loire Atlantique le Grand Départ et le Grand final de la course sur les éditions 2021 et 2022, puis le Grand Final en 2023, le Département, en tant que partenaire majeur institutionnel d'OC Sport Pen Duick et organisateur local confirme son engagement, en lien avec ses partenaires locaux :

- Inscrire dans la durée l'alliance entre la Solitaire du Figaro Paprec et la Loire-Atlantique et ouvrir un nouveau chapitre de la course dans son ancrage territorial ;
- Affirmer la dimension maritime de la Loire-Atlantique ;
- Valoriser la diversité des ports de la Loire-Atlantique par l'accueil d'étapes majeures de la course ;
- Contribuer ensemble à faire de la Solitaire du Figaro Paprec le « laboratoire » de la course au large éco-responsable.

Dans ce cadre et pour la période 2023-2026, le partenariat solide construit entre le Département de Loire-Atlantique et OC Sport Pen Duick prévoit désormais : l'accueil d'une étape (Grand Départ ou Arrivée Officielle) par édition en Loire-Atlantique.

Le Grand final de la 55^{ème} édition de l'année 2024 sera organisée sur la commune de La Turballe.

Dans ce contexte, le Département, la Ville de la Turballe, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, le syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique, Loire Atlantique Nautisme et la SAEM Loire-Atlantique Pêche et Plaisance se sont rapprochés afin de fixer via la présente convention les conditions d'un partenariat local.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

OC Sport Pen Duick organise, sous l'égide de la Fédération Française de voile (FFV) et dans le cadre d'une location gérance confiée par la société Pen Duick, la Solitaire du Figaro Paprec.

Créée en 1970, la Solitaire du Figaro Paprec est une course au large, en solitaire, par étapes, à la voile sur bateau de Classe Figaro Bénéteau 3 d'une longueur hors tout de 11 mètres, inscrite au calendrier fédéral. La Solitaire du Figaro Paprec est une course au large composée de 3 à 4 étapes, en France et/ou à l'étranger, déterminées et décidées annuellement. L'avis de course détermine chaque année les parcours et les points de passage. L'épreuve est inscrite au Championnat de France Elite de course au large.

La 55ème édition de la Solitaire du Figaro Paprec est prévue du 17 août au 15 septembre 2024. Trois étapes sont au programme selon les dates prévisionnelles suivantes :

- Étape 1 : Rouen – Gijón (Espagne), le Grand Départ est prévu le 25 août 2024 au Havre après une descente de la Seine,
- Étape 2 : Gijón – Royan,
- Étape 3 : Royan – La Turballe, le Grand Final est envisagé le jeudi 12 septembre 2024 au matin.

Un village événementiel de course grand public constitué de stands et ponctué d'animations sera installé, après accord des autorités administratives compétentes, à proximité des bateaux et prévu sur le port de La Turballe du 11 au 15 septembre 2024. Le montage du village aura lieu du 5 au 11 septembre 2024 et son démontage du 16 au 17 septembre 2024.

Afin d'accueillir le Grand Final de la Solitaire du Figaro Paprec et des bateaux à La Turballe, les signataires de la présente convention définissent et mettent en œuvre un partenariat local pour organiser l'exécution du cahier des charges techniques ainsi que la mise en place et l'animation du village événementiel de course ouvert aux marins ainsi qu'au grand public.

La présente convention définit les termes et les conditions du partenariat local, relatifs à l'organisation de l'accueil du Grand final de la Solitaire du Figaro Paprec et des bateaux à La Turballe pour l'année 2024. Elle s'articule autour des axes suivants, exposés plus en détail dans la suite de ce document :

- Ambition commune des Parties ;
- Répartition des rôles entre les Parties ;
- Définition des engagements respectifs des Parties ;
- Financement de l'évènement

ARTICLE 2 : L'AMBITION COMMUNE DES PARTIES

Le partenariat local a une grande ambition en faveur d'un avenir durable de la mer et du littoral et du développement de la pratique sportive nautique. Il souhaite faire de la Solitaire du Figaro Paprec un vecteur pour contribuer aux orientations stratégiques du territoire.

Le développement durable en tant que mode d'organisation de la société, propose de répondre de manière efficiente aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Aujourd'hui, cette transition vers un modèle plus durable est nécessaire pour vivre dans un monde plus équitable et préserver notre planète et ses ressources naturelles. L'évènement de La Solitaire du Figaro Paprec est porteur de valeurs qui font écho aux enjeux climatiques. À ce titre, il constitue une opportunité unique de repenser la manière de s'engager et d'interagir avec les parties prenantes sur les questions environnementales et sociales et doit permettre de sensibiliser largement et d'encourager aux changements des comportements pour accélérer les actions en faveur du climat et de la préservation des ressources. Le village du Grand Final fera l'objet d'une démarche partagée d'écoblabilisation, pilotée par le Département.

Le Département s'engage à travers l'accueil de la Solitaire du Figaro Paprec, à la croisée des politiques publiques relatives au sport solidaire et responsable et à la gestion intégrée maritime et littorale. L'accueil de la Solitaire du Figaro Paprec pour la cinquième année consécutive s'inscrit dans le développement de la culture des sports nautiques et littoraux. Le prisme de la course au large permet de faire rayonner les pratiques du domaine et de partager des valeurs d'insertion et de développement durable.

Ainsi, l'accueil du Grand final de la course concourra à l'engagement à l'engagement départemental en matière de développement local. Une attention particulière sera portée à la mobilisation des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des personnes en insertion, des personnes en situation précaire et des publics scolaires.

La ville de la Turballe souhaite s'engager auprès des partenaires locaux et concourir à la réussite de cet évènement nautique, et plus largement ouvrir son territoire vers la mer en y accueillant des évènements nautiques et sportifs d'envergure.

La ville, connue historiquement pour son port de pêche et son développement autour de la sardine, a su en parallèle développer son activité et s'ouvrir depuis plusieurs années vers deux axes de développement majeurs que sont le nautisme et le tourisme.

Le Département de Loire-Atlantique a réussi le pari de développer et faire du port de la Turballe une plateforme multi activités tournée vers l'avenir, tout en conservant ses origines et son ambition. Aujourd'hui, la pêche, la plaisance et la réparation navale côtoient la base de maintenance de l'éolien en mer ainsi que les navettes touristiques vers les îles (Belle île, Houat et Hoëdic). Tournée résolument vers la mer, la Ville de La Turballe possède des infrastructures de qualité qui attirent le grand public mais aussi les professionnels et passionnés de course. En témoigne la Société des régates et sa quinzaine de courses par an ou l'installation depuis 2018 d'un pôle d'entraînement chevronné pour la course transatlantique en solitaire et sans assistance de la Mini Transat, reconnu comme l'un des quatre pôles majeurs de course au large sur la façade Atlantique.

Ses onze kilomètres de plages, la proximité des marais salants, son patrimoine exceptionnel autour de la Pointe de Pen Bron et ses animations font de notre station une destination familiale, attractive et résolument tournée vers l'océan.

En tant qu'autorité portuaire regroupant 13 ports maritimes et fluviaux du territoire départemental, le Syndicat Les Ports de Loire-Atlantique porte l'ambition de relever le défi portuaire en s'appuyant sur sa capacité d'action unifiée et son objectif de mutualisation de la gestion portuaire, respectant néanmoins l'identité et les spécificités de chacun de ses ports. Ainsi, à travers cette organisation, Les Ports de Loire-Atlantique agissent pour adapter les ports relevant de son autorité aux évolutions sociales, économiques et environnementales ainsi qu'aux nouvelles pratiques du monde de la pêche, de la plaisance et du nautisme mais aussi des énergies renouvelables, entre autres.

- Développement d'offre de services aux usagers.
- Portage d'investissements lourds d'entretien et de gestion portuaire
- Protection de l'environnement et du cadre de vie
- Gestion des espaces publics dans les interfaces Ville-Port
- Soutien des évènements nautiques

Aux côtés de son délégataire sur le port de la Turballe, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance, et de son sous-délégué pour la plaisance, Loire-Atlantique Nautisme, Les Ports de Loire-Atlantique souhaitent faire de l'accueil de la Solitaire du Figaro Paprec au sein du port de La Turballe un évènement au service du développement local. Pour cela, Les Ports de Loire-Atlantique s'attachent à promouvoir ces métiers qui fondent son identité maritime et portuaire, mais également son engagement en faveur de l'accès pour toutes et tous à la plaisance et de l'impératif environnemental.

Loire-Atlantique Nautisme s'attache à valoriser la destination nautique en particulier la Turballe qui peut accueillir depuis 2023 des bateaux de toute taille dans d'excellentes conditions, grâce à l'aménagement de l'avant-port et à l'amélioration de la qualité d'accueil et de service. Loire-Atlantique Nautisme mettra également en valeur l'ensemble des infrastructures nautiques de Loire Atlantique sous sa responsabilité.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo accompagne le département de Loire-Atlantique dans la valorisation de cet évènement d'ampleur sur son territoire afin de mettre en avant son identité tournée vers l'océan. Elle fera le relais de la communication auprès de ses cibles afin de montrer son dynamisme et son attractivité nautique.

ARTICLE 3 : REPARTITION DES RÔLES DES PARTIES

3.1. Rôle du Département

Le Département est organisateur local pour l'accueil de la Solitaire du Figaro Paprec. À ce titre, il est notamment responsable, en concertation avec la Ville, de réaliser l'installation et l'animation du village évènementiel, ouvert au grand public. En conséquence, il assume les rôles suivants :

- Organisation et pilotage de la gouvernance locale avec ses partenaires pour la bonne mise en œuvre de l'accueil terrestre et maritime ;
- Organisation et suivi de la mise à disposition des moyens humains, techniques et matériels (terrestres et maritimes), répertoriés dans le cahier des charges défini par convention entre le Département et OC Sport Pen Duick ;
- Coordination, gestion et suivi des autorisations administratives et juridiques nécessaires à l'accueil de la course et du village évènementiel (animations nautiques et terrestres excluant celles organisées par OC Sport Pen Duick), en liaison étroite avec les entités gestionnaires des sites d'implantation et dans la limite du budget fixé par le Département ;
- Coordination de la valorisation de l'accueil de la course en Loire-Atlantique avec les autres partenaires locaux pour informer les visiteurs et les habitants du territoire et valoriser les engagements de chacune des Parties ;

3.2. Rôle de la Ville

En lien avec le Département, organisateur local, la Ville, partenaire hôte, concourt par tous les moyens appropriés à sa disposition, afin de garantir l'accueil du Grand final de la Solitaire du Figaro Paprec et des bateaux dans les meilleures conditions. Elle met à disposition des moyens appropriés et relevant de ses compétences, sur le volet de l'organisation terrestre.

3.3. Rôle de LAN

En lien avec le Département, organisateur local, LAN, exploitant portuaire hôte, gestionnaire, des quais, des infrastructures et des équipements portuaires, concourt par tous les moyens appropriés pour garantir l'accueil du Grand final de la Solitaire du Figaro Paprec et des bateaux, dans les meilleures conditions au regard de ses compétences, en particulier sur le volet de l'organisation nautique, mais également dans le domaine public portuaire terrestre. Le port met à disposition une partie du parking pour permettre l'implantation du village de la Solitaire du Figaro Paprec. Il met à disposition un parking pour les équipes techniques des skipper.euses. Il met à disposition un espace de la Capitainerie pour accueillir la direction de course. Il met enfin à disposition 38 emplacements afin d'accueillir les Figaro Beneteau 3.

3.4. Rôle de LAPP

En lien avec le Département, organisateur local, LAPP, exploitant du port de Pêche, des infrastructures et des équipements portuaires, concourt par tous les moyens appropriés pour garantir l'accueil du Grand final de la Solitaire du Figaro Paprec et des bateaux, dans les meilleures conditions au regard de ses compétences, en particulier sur le volet de la Zone Technique. Le port doit ainsi mettre à disposition une partie de sa zone technique pour permettre de réparer les bateaux dans les meilleures conditions possibles.

3.5. Rôle du Syndicat

En lien avec le Département, organisateur local, le Syndicat est mobilisé au titre de son rôle d'autorité concédante, en charge, notamment, de la police portuaire. À ce titre, il exercera, un rôle de police d'exploitation du port, de conservation du domaine public maritime, de police du plan d'eau et des marchandises dangereuses.

3.6. Rôle de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

En lien avec le Département, organisateur local, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo peut mobiliser ses partenaires au titre de sa compétence de développement économique du territoire. Elle est un partenaire incontournable au titre de son action en faveur du tourisme et apporte à ce titre sa participation financière au Département, ainsi qu'un soutien et un relais de communication dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 4 : EXECUTION DU CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Conformément à la convention de partenariat 2023-2026 établie entre le Département de Loire-Atlantique et OC Sport Pen Duick, le Département est organisateur local de l'accueil de la Solitaire du Figaro Paprec en Loire-Atlantique. Il est responsable de la bonne mise en œuvre et de la prise en charge par le Partenariat local du cahier des charges techniques défini avec OC Sport Pen Duick.

La mise en œuvre du cahier des charges est définie et organisée entre les Parties comme suit :

4.1. Autorités territoriales

Le Département s'assure de leurs concours et facilite les relations avec les autorités locales susceptibles d'intervenir pour le bon déroulement de l'événement (supports techniques, logistiques matérielles, ordre public et sécurité à terre, police portuaire etc.) notamment pour toutes les opérations portuaires qui se dérouleront durant le séjour des bateaux.

Un coordinateur assure la liaison permanente avec les organisateurs et la Ville.

Le Département prend en charge une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) Direction technique et Régie de site pour la préparation et l'exécution de l'accueil du Village Arrivée dans le cadre d'un marché public, au profit de la Ville et du Département.

4.2. Organisation nautique

Conformément à la convention de partenariat 2023-2026 entre le Département de Loire-Atlantique et OC Sport Pen Duick, OC Sport Pen Duick est organisateur général de la course La Solitaire du Figaro Paprec pour l'édition 2024. Il revient au Partenariat local de mettre en œuvre les actions listées ci-dessous afin d'accueillir le Grand final de la Solitaire du Figaro Paprec et les bateaux.

4.2.1. Accueil portuaire

LAN transmet à OC Sport Pen Duick un plan des installations portuaires. Ce document permettra à OC Sport de réaliser, en lien avec les membres de la commission nautique et portuaire, le plan d'implantation de la flotte des bateaux Beneteau Figaro 3 et des bateaux accompagnateurs. Ce plan comporte le détail des pontons, des sanitaires, des zones de carburant et de grutage.

Ce plan d'implantation finalisé est transmis par le Département à l'ensemble des membres de la commission nautique et portuaire.

4.2.2. Zone technique

LAPP met à disposition la Zone Technique du port de la Turballe, au titre de son exploitation par ailleurs de cet équipement. Elle est mise à la disposition des concurrent.e.s de l'arrivée de l'organisation jusqu'au lendemain de son départ pour leur permettre de réparer les bateaux dans les meilleures conditions possibles.

Surface : 1000 m²

Équipements : En lien avec le Syndicat, LAPP met à disposition les équipements suivants :

- Points d'eau et d'électricité
- Éclairage
- Barrières pour poser les mâts si besoin
- Une grue pour les mises à terre ou sortie d'eau pouvant soulever 12 tonnes et pour des bateaux inférieurs à 2 mètres de tirants d'eau
- Une zone de carénage pour la mise à l'eau et la sortie des bateaux

Il fournit à titre gracieux les manutentions, la mise à disposition de la zone technique et le grutage pour les concurrent.es et l'organisation dans le cadre des contrôles de jauge dans la limite de 3 maximum pour l'Arrivée.

4.2.3. Note technique pour les concurrent.es

Une note technique est élaborée par LAN et LAPP et adressée à l'organisation d'OC Sport Pen Duick spécifiant les points suivants : informations d'accès au port, par mer et par route, places de port disponibles à terre et en mer, situation géographique et plan de la zone technique, procédures des manutentions.

4.2.4. Places de port

LAN met à disposition le nombre de places suivant :

- Prévisionnel transmis par OC Sport Pen Duick à l'issue de la date limite des inscriptions des concurrent.es
- Définitif à l'issue de la validation par OC Sport Pen Duick dans le cadre des dossiers d'engagement.

		Nombre	Taille	Tirant d'eau
Beneteau Figaro 3 (foiler)		25 à 40	10,85 x 3,75m	2,50m
Bateaux accompagnateurs	Direction de course	1	19,5 x 8,30m	1,40m
	Média	1	24 x 9m	1,30m
	Suiveur	1	23 x 3,80m	3,50m
Semi-rigides	Sécu #1	1	10,40m (600cv)	
	Sécu #2	1	7,50m (250cv)	
	Sécu #3	1	6m (115cv)	
Moyen de l'Etat		1	À déterminer	

Source : annexe 2 de la convention de partenariat 2023-2026

LAN garantit la mise à disposition des places au plus tôt 3 jours avant, au plus tard 2 jours avant et jusqu'à 10 jours après le Grand final au plus tard.

4.2.5. Mise à disposition des bateaux et moyens humains

Le Département garantit la mise à disposition de bateaux et des moyens humains et la mise en relation d'OC Sport Pen Duick avec ces prestataires nautiques conformément à la convention de partenariat 2023-2026 entre le Département de Loire-Atlantique et OC Sport Pen Duick (cf. tableaux page suivante). La prise en charge est assurée par le partenariat local.

La mise en relation a pour objectif :

- assurer le contrôle technique d'arrivée ;
- mettre des bateaux en règle avec la législation en vigueur, disposant d'un équipage pour leurs missions, avec les objectifs de tendre vers les caractéristiques suivantes :
- mettre à disposition de moyens humains afin d'aider, à la demande, la Classe à procéder à des contrôles de jauge lors de l'escale.

Une fois accrédités par OC Sport Pen Duick, la gestion des embarquements est effectuée par OC Sport Pen Duick. Les places à quai dans le port pour ces bateaux sont prises en charge par le partenariat local, le lieu d'embarquement est défini avec OC Sport Pen Duick et la capitainerie.

	QTÉ	TYPE	LONGUEUR	DURÉE DE MOBILISATION	PUISSANCE	ÉQUIPAGE	CARACTÉRISTIQUES NAVIRE
- SECURISATION -	4	Semi-rigide	≥ 5,50 m	Entre 6 et 10 h	≥ 60 cv Hors-bord - 4 temps	<p><u>Membre d'équipage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 pilote : Professionnel de la mer, avec à minima un permis côtier (avec 3 ans de permis minimum) et ayant reçu les exigences préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP ou équivalent). Personne majeure uniquement. - 1 co-pilote avec à minima un permis côtier. Personne majeure uniquement. <p>Connaissance du plan d'eau. Expérience de navigation de jour comme de nuit. Connaissance en navigation à la voile et en organisation de régates serait un plus.</p>	<p>Capacité de navigation de jour et de nuit.</p> <p>Navire conforme avec la réglementation en vigueur et assuré pour la fonction requise.</p> <p>Armement de sécurité, à minima, de type côtier avec armement pour 4 personnes.</p> <p>Réservoir carburant : ≥ 60 L</p> <p>Navire équipé d'un GPS avec cartographie serait un plus.</p> <p>Navire équipé d'une VHF fixe avec ASN serait un plus.</p> <p>Navire équipé d'un gyrophare orange serait un plus.</p> <p>Mâtereau pour accueillir le pavillon de l'organisateur (visible 360°).</p> <p>Carburant à la charge du partenaire escale.</p>
- COMITÉ DE COURSE -	1	Vedette	≥ 7,50 m	10 h		<p><u>Membre d'équipage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 pilote avec à minima un permis côtier (avec 3 ans de permis minimum). Personne majeure uniquement. - A minima 1 aide aux procédures d'arrivées avec expérience dans le domaine maritime. Personne majeure uniquement. Au maximum 2 aides aux procédures d'arrivées pour permettre le partage de compétences aux membres des comités de course locaux. <p>Connaissance du plan d'eau. Expérience de navigation de jour comme de nuit. Connaissance en navigation à la voile et en organisation de régates serait un plus (idéalement avec formation arbitre fédéral pour une partie de l'équipage).</p>	<p>Capacité de navigation de jour et de nuit.</p> <p>Navire conforme avec la réglementation en vigueur et assuré pour la fonction requise.</p> <p>Armement de sécurité, à minima, de type côtier avec armement pour 8 personnes.</p> <p>Navire équipé d'une VHF Fixe avec antenne au plus haut du bateau.</p> <p>Navire équipé d'un GPS cartographique.</p> <p>Navire équipé d'un AIS en émission - réception serait un plus.</p> <p>Ligne de mouillage adapté avec guindeau pour fond de 25m.</p> <p>3 drisses de disponible pour accueillir la pavillonnerie (visible à 360°).</p> <p>Carburant à la charge du partenaire escale.</p> <p>Vitesse « croisière » : 12nds minimum.</p>

PRESE	1	Semi-rigide et/ou vedette	IV 7,50 m	Entre 3 et 4 h	≥ 250 cv	<p><u>Membre d'équipage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 pilote diplômé marine marchande à jour. (<i>Capitaine 200 minimum</i>). (Avec 3 ans de permis minimum) Personne majeure uniquement. - 1 co-pilote avec à minima un permis côtier. Personne majeure uniquement. <p>Connaissance du plan d'eau.</p> <p>Expérience de navigation de jour comme de nuit.</p> <p>Connaissance en navigation à la voile et en organisation de régates serait un plus.</p>	<p>Capacité de navigation de jour et de nuit.</p> <p>Navire NUC.</p> <p>Navire conforme avec la réglementation en vigueur et assuré pour la fonction requise.</p> <p>Navire à capacité total de 8 personnes minimum, incluant les membres d'équipage.</p> <p>Places assises pour l'ensemble des invités.</p> <p>Armement de sécurité, à minima, de type côtier avec armement pour 8 personnes.</p> <p>Navire équipé d'une VHF fixe avec ASN.</p> <p>Navire équipé d'un GPS cartographique.</p> <p>Navire équipé d'un AIS en émission - réception serait un plus.</p> <p>Stable à l'arrêt et en navigation. Navire manœuvrant.</p> <p>Mâtereau pour accueillir pavillon de l'organisateur (visible 360°).</p> <p>Carburant à la charge du partenaire escale.</p>
	PRODUCTION	2	Semi-rigide et/ou vedette	IV 7,50 m	Aux maximum 10 h	≥ 250 cv	<p><u>Membre d'équipage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 pilote diplômé marine marchande à jour. (<i>Capitaine 200 minimum</i>). (Avec 3 ans de permis minimum) Personne majeure uniquement. - 1 co-pilote avec à minima un permis côtier. Personne majeure uniquement. <p>Connaissance du plan d'eau.</p> <p>Expérience de navigation de jour comme de nuit.</p> <p>Connaissance en navigation à la voile et en organisation de régates serait un plus.</p>

Source : annexe 3 de la convention de partenariat 2023-2026

Modification envisagée à date sur les membres d'équipage des bateaux production : possibilité d'avoir un diplôme Capitaine 200 sur un bateau et un diplôme BACPN à jour, obtenu avant le 30 décembre 2020, sur l'autre bateau, en lieu et place de 2 diplômes Capitaine 200. Cela devra être confirmé par avenant.

4.2.6. Autorisations

LAN délivre une autorisation d'occupation temporaire relative aux quais, à la demande du Département.

4.3. Organisation terrestre

L'accueil de la Solitaire du Figaro Paprec se traduit par la mise en place, pour le Grand final, des installations suivantes :

- Un espace, déterminé en accord avec OC Sport Pen Duick, proche des bateaux, libre de toute occupation et accessible au public sur lequel le village de la course sera installé ;
- Un espace privé pour l'organisation dont la Direction de course ;
- Différents équipements (bureaux, matériels et mobiliers) pour le comité d'Organisation
- Un espace privé Partenaires / sponsors ;
- Des espaces sur les quais pour l'organisation du centre technique d'assistance et le stationnement des véhicules d'assistance ;
- Des voies d'accès sur le village et des parkings pour les exposant.es, pour l'organisation et la presse ;
- Des équipements et des installations de sanitaires et des prestations d'entretien pour leur bon fonctionnement durant toute la durée d'ouverture du village ;
- L'arrivée et le raccordement électriques, l'arrivée et le raccordement en eau ;
- Des prestations pour le bon entretien du village et d'aménagement (décorations florales, matériels et mobiliers).

Leur installation se fait sur le port de La Turballe en vue du stationnement de bateaux de course et de l'implantation du village.

OC Sport Pen Duick fournira au plus tard le 16 mai le schéma d'implantation définitif du Village.

4.3.1. Mise à disposition des dépendances domaniales et autorisations

Dans le cadre du partenariat, LAPP, LAN et le cas échéant la Ville mettent à disposition gracieusement les dépendances domaniales nécessaires au stationnement de bateaux de course et de l'implantation du village. Cette mise à disposition est formalisée par LAPP et LAN par la délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, après avis préalable du Syndicat.

Le Département, au titre de sa mission d'organisateur local, est responsable auprès des autorités publiques du territoire de l'accueil de la Solitaire selon les dates précisées en préambule. Ainsi, il assurera la coordination, la gestion et le suivi des autorisations administratives et juridiques nécessaires à l'accueil des villages événementiels, en dehors des autorisations relevant de la responsabilité d'OC Sport Pen Duick, en liaison étroite avec les entités gestionnaires des sites d'implantation, et sur la base des documents transmis par OC Sport Pen Duick. À ce titre, il réalise et suit les démarches suivantes :

- Déclaration de manifestation sur la voie publique auprès de la mairie de La Turballe ; selon le dimensionnement défini avec OC Sport Pen Duick ;
- Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire auprès de Loire-Atlantique Nautisme et de Loire-Atlantique Pêche et Plaisance et signature en lien avec OC Sport Pen Duick ;
- Dépôt du dossier de sécurité auprès de la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire après remise par OC Sport Pen Duick

4.3.2 Village ouvert au grand public

Le Village grand public, situé à proximité immédiate des pontons, doit comprendre a minima :

- Une scène principale / Podium : la Ville met à disposition et l'AMO installe un podium couvert pour accueillir des animations (ex : Remise des prix, un plateau radio, concert, etc.). Le plateau est pourvu d'un espace attenant fermant à clé accueillant la régie son.
 - o Pour le Grand final, il doit permettre l'accueil de 2 remises des prix grand public (Étape et Générale).
 - o Les besoins techniques en sus de ceux formulés en lien à la sonorisation du village sont les suivants : 1 ligne Numeris et 1 ligne ADSL 8Mo dédiée.

- Un village commercial sur lequel sont installés un espace de restauration, les tentes des partenaires privés d'OC Sport Pen Duick ainsi que les tentes des partenaires notamment associatifs du partenariat local. Le partenariat local a à sa charge la location des tentes des partenaires. Ces tentes destinées aux associations locales font l'objet d'une refacturation de la part d'OC Sport Pen Duick au Partenariat local à l'euro non soumise à TVA (article 267 du CGI).
- Hormis le coût définit pour l'espace Partenaire/Sponsors, le coût au m2 pris en charge par le Partenariat local n'excède pas 108 euros TTC.
- Des espaces de déambulations à proximité de la flotte des bateaux.
- Des espaces dédiés aux animations.
- Une tente aménagée et animée par le Département pour accueillir et informer le public sur les animations et les principaux rendez-vous du village.
- Une tente aménagée et animée par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, en tant que partenaire, lui permettant de souligner sa dimension maritime, tant économique qu'environnementale.
- L'espace du Département (espace groupement) : d'une surface de 100 m² au sol, aménagé et animé par le Département.
- L'espace du Syndicat (espace groupement) : d'une surface de 50 m² au sol, aménagé et animé par le Syndicat.

4.3.3. Espace Organisation et direction Course

Les installations destinées à l'organisation de la course, qui pourront être installées sur le village ou dans des structures existantes, sont définies en concertation avec le Département. Le Département garantit la mise à disposition des espaces organisation et direction de course à OCS. Le Partenariat local fournit au département ces espaces de la manière suivante :

Le détail des aménagements et équipements attendus sur le Village Arrivée sont précisés ci-après :

	Nb de personnes	M2 (minimum)	Tables et chaises (minimum)	Armoire à clé	Internet et ligne fixe	Multiprise s	Photocopieur	Accès si Arrivée finale
Bureau organisation générale	12	30	8 tables et 12 chaises	1	haut débit et 1 ligne fixe	6	1	du lundi 14h précédant l'ouverture du village au dimanche de fermeture du village 18h
Bureau direction de course	8	20	5 tables et 8 chaises	-	haut débit	3	-	
Bureau Classe Figaro et skipper	10	25	5 tables et 10 chaises	1	haut débit	5	-	
Bureau FFVoile	5	12,5	4 tables et 5 chaises	-	haut débit	2	-	
Bureau VHF	4	10	5 tables et 4 chaises	-	haut débit	5	-	
Salle de presse	30	50	15 tables et 30 chaises	-	haut débit	15	1	
Bureau Médecin	2	5	1 table et 2 chaises	-	haut débit	1	-	
Bureau production vidéos et photos	10	30	8 tables et 10 chaises	1	débit symétrique (upload et download) de 20 Mbits / sec	8	-	

Source : annexe 2 de la convention de partenariat 2023-2026

4.3.4. Espace partenaires / sponsors

Un espace de 120m² minimum est intégré au sein du village et mis à disposition de OC Sport Pen Duick, meublé, comme suit :

- Un espace équipé en tables basses, canapés, velum, décorations florales, un écran plasma (50') sur pied, prise HDMI, un bar d'environ 4m, 8 manges debout 16 tabourets et d'un éclairage d'ambiance.
- Une réserve derrière le bar fermant à clé de 12 m² comprenant un double évier avec arrivée et évacuation d'eau, 2 frigidaires (minimum 280L chacun) et 2 tables de 2m x 0,8.

L'espace partenaires est complété par une terrasse extérieure clôturée, fermée par des plantes et/ou barrières basses ou cordage, et équipée de mobilier extérieur en bois /ou style bois, tables basses, chaises et de parasols. Toutes les cloisons intérieures de cet espace sont recouvertes de coton gratté.

Le Partenariat local prend en charge et exécute le coût de l'espace partenaires (équipements et aménagements compris) jusqu'à hauteur de 20 000€ TTC. Dans l'hypothèse où son implantation nécessiterait un surcout lié à des contraintes techniques en matière de dénivelé du sol et en l'absence d'alternative satisfaisante, le partenariat local s'engage à prendre en charge les dépenses strictement liées à ce surcout.

4.3.5. Fourniture des armoires électriques pour le village de tentes

Le Département, en lien avec la Ville, LAPP et LAN, s'assure de la commande et de la prise en charge de l'installation de la ou des armoires électriques. Les câblages nécessaires au raccordement de chaque structure ou pavillon implantés dans le cadre du village de tentes sont assurés par le prestataire choisi par OC Sport Pen Duick pour toute la distribution électrique du village de la course. Les consommations de fluides sur les bassins utilisés pour la course sont à la charge du Département. À cette fin, OC Sport Pen Duick autorise d'éventuels partenariats avec des opérateurs fournissant ces services, non concurrents des partenaires de l'événement.

4.3.6. Entretien du site

La Ville prend en charge et garantit le nettoyage quotidien du site, des zones publiques, y compris les toilettes, dès l'installation de l'organisation générale et jusqu'à la clôture du Village, soit le 15 septembre pour le Grand final.

4.3.7. Personnel, surveillance et sécurité

Le Département garantit et prend en charge une prestation auprès d'une société de surveillance pour la sécurité, le contrôle et la circulation du public dans les zones publiques et portuaires réservées à la course, ainsi que l'accès sur les pontons concurrents et dans la zone identifiée pour le Grand final. Le gardiennage dans son ensemble doit être assuré dès le début du montage du village jusqu'à la fin du démontage. Une première réunion doit être organisée dès l'arrivée de l'organisation avec le chargé de sécurité OC Sport Pen Duick et la responsable sécurité du Partenariat local.

Le Département désigne un.e référent.e Sécurité qui a pour mission, entre autres, en lien avec le.a chargé de sécurité d'OCS de :

- Faire le lien avec le prestataire de sécurité en marché avec le département pour commander le besoin en gardiennage/surveillance
- Être l'interlocuteur.rice privilégié.e avec le.a référent.e sécurité du prestataire en marché avec le Département
- Organiser une première réunion dès l'arrivée de l'organisation avec le.a chargé.e de sécurité d'OC Sport Pen Duick.
- Participer à la réunion quotidienne organisée, chaque matin, entre, le.a référent.e Sécurité du département, le.a chargé.e de sécurité d'OC Sport Pen Duick et le.a référent.e sécurité du prestataire en marché avec le Département
- Être garant.e du gardiennage des installations du début du montage jusqu'à la fin du démontage, ainsi que de la sécurité et du contrôle des flux sur le site (dans les zones publiques et portuaires réservées à la course, ainsi que l'accès sur les pontons concurrents et dans les zones d'arrivées et de départ).

Durant la présence de l'organisation, un point est fait, chaque matin avant l'ouverture au public, entre le.a chargé.e de sécurité d'OC Sport Pen Duick, le.a référent.e Sécurité de la commune hôte, le.a

réfèrent.e Sécurité du Département et le.a réfèrent.e Sécurité du prestataire Sécurité, avec tenue d'une main courante et rédaction d'un rapport final par le chargé de sécurité d'OC Sport Pen Duick. Au besoin, le Syndicat pourra être mobilisé au titre de la police portuaire.

4.3.8. Zone de stationnement

La Ville garantira la mise à disposition de places de stationnement pour les exposant.e.s, pour les véhicules d'assistance, pour l'Organisation et la presse ainsi que le gardiennage et le filtrage des parkings concernés dès l'arrivée des véhicules. 120 places maximum sont à prévoir à proximité du village, réparties comme tel :

- 40 places pour les exposants
- 40 places pour les véhicules d'assistance
- 40 places pour l'organisation et la presse

Le gardiennage et le filtrage de ces espaces est pris en charge par le Département.

La Ville s'assure de la publication des arrêtés nécessaires à la mise à disposition des espaces de stationnement.

4.3.9. Barriérage

Un barriérage est prévu et installé sur toutes les zones sensibles du port. Une zone de barriérage est définie autour du village de la course. La répartition barrières hautes/ barrières basses est définie collégialement avec le Département et OC Sport Pen Duick. Les banderoles des partenaires de la Solitaire du Figaro Paprec sont posées sur ces barrières qui leur sont réservées.

La Ville s'assurera de la prise en charge du barriérage, en lien avec l'AMO.

4.3.10. Pavoisement

La Ville a la responsabilité de pavoiser la commune hôte et les abords du port et du village, en mettant à disposition de l'organisation générale les supports et des moyens pour l'aider à installer dès le début de la manifestation les drapeaux officiels de la course, à l'exclusion de tout autre drapeau sur des supports. Le plan de pavoisement est proposé par OC Sport Pen Duick en lien avec le Département et la commune hôte. Ce plan de pavoisement ne concerne pas le pavoisement quais/pontons et village événementiel faisant l'objet d'un article spécifique dans l'accord-cadre.

4.3.11. Sonorisation

La Ville réalise et prend en charge la sonorisation de l'ensemble du village de La Solitaire du Figaro Paprec, pour le Grand final. La sonorisation doit être modulable : le village commercial, le podium et l'espace organisation doivent constituer des zones sonores indépendantes, la régie son permettant de faire toutes les combinaisons possibles de ces différentes zones.

La régie son doit être accessible à l'animateur.ice du village qui peut s'appuyer sur un.e technicien.ne présent.e pendant les heures d'ouverture du village.

La Ville fait son affaire des autorisations et déclarations auprès de la SACEM et de la SACD nécessaires à l'animation et à la sonorisation de l'ensemble du village et prend à sa charge le paiement des droits afférents.

4.3.12. Animations village

Le Département organise la mise en place d'une offre d'animations notamment culturelles, sportives ou autres intégrée au village de la course. La Ville, grâce à son réseau d'acteurs et d'associations locales, est force de propositions dans la construction de ce programme d'animations.

Ces animations prévues dans le cadre du calendrier estival ou spécialement mises en place à l'occasion de la venue de la course, doivent constituer un programme homogène et équilibré, autour de l'agenda strictement sportif présenté par OC Sport Pen Duick (arrivée, remise de prix, briefing, départ, etc.)

Le partenariat local, assure la prise en charge financière des animations selon une répartition validée en commission animation. Ce programme doit parvenir à OC Sport Pen Duick 1 mois avant l'ouverture du village.

Le programme d'animations comporte des éléments différents :

- Des animations fixes ouvertes chaque jour
- Des rendez-vous ponctuels d'animations culturelles, sportives ou autres
- Des animations en lien aux thèmes portés à travers le partenariat et en particulier le nautisme, le développement durable et la protection de l'environnement.
- Des animations sur scène

Le programme est défini par la commission animation (définie dans l'article 8). De plus, et en concertation, le partenariat local peut également engager des actions qui sont financées intégralement et indépendamment par chaque partenaire.

4.3.13. Signalétique village

Le partenariat local prend à sa charge :

- la création de la signalétique directionnelle et sur le village,
- l'impression de la signalétique directionnelle et sur le village,
- la création (maquettage) du programme des animations,
- l'intégralité de la pose de la signalétique.

Des stop trottoirs seront mis à disposition de la Ville par le Département pour y présenter le programme des animations.

4.3.14. Restauration

Le partenariat local a fait le choix de ne pas proposer d'offre de restauration supplémentaire au restaurant officiel de la course sur le village. L'objectif étant de permettre aux commerçants locaux de bénéficier de la présence de cet événement sur la commune.

4.4. Soirée officielle

Le Département prend en charge l'organisation et la prise en charge de la soirée officielle du Grand final (350 personnes *a minima*). Dans la mesure du possible, des disponibilités et des coûts inhérents, les soirées officielles sont organisées dans un lieu représentatif du territoire escale.

4.5. Communications téléphoniques

La totalité de l'installation des moyens de communication (lignes téléphoniques, installation de réseaux Wifi, lignes, fax) est à la charge du partenariat local. OC Sport Pen Duick donne avant le 15 juin un schéma d'implantation des espaces et des connections.

Le Département s'assure de la prise en charge et de la maîtrise d'œuvre par le partenariat local des coûts de communications, strictement limitées aux besoins de l'organisation générale.

À cette fin, OC Sport Pen Duick favorise les relations contractuelles entre le Partenariat local et son opérateur.

4.6. Hébergement et restauration

Le partenariat local organise et prend en charge l'hébergement dans la limite de 300 nuitées pour le Grand final dans des hôtels deux et trois étoiles (ou hébergements équivalents) pour les stricts besoins de l'organisation sur la durée de l'accueil de la Solitaire (Arrivée officielle) et à proximité immédiate du village.

Il garantit, en outre, la transmission à l'organisation de la liste des hôtels, restaurants, locations de voitures et autres services pouvant être utiles aux concurrents, partenaires et journalistes. Elle veille au concours de l'Office de Tourisme dans cette tâche, le cas échéant.

ARTICLE 5 : PROMOTION DE L'ÉVÈNEMENT ET ACTIONS DE COMMUNICATION

En tant que partenaires escale de l'évènement, les signataires de la présente convention bénéficient de retours attendus en termes de communication établis au préalable dans la convention de groupement de commande 2021-2026 et de l'accord-cadre associé. Ce dernier définit l'ensemble des prestations de communication activables selon les rangs de partenariat établis pour l'accueil de la Solitaire du Figaro Paprec en Loire-Atlantique sur la période 2021-2026.

La Ville, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, le Syndicat, LAN, LAPP et le Département s'engagent par ailleurs à promouvoir l'évènement afin d'informer et de mobiliser les habitant.es. Un plan de communication local est mis en œuvre en mobilisant les moyens disponibles (affichage public, promotion sur médias locaux, digital, valorisation éditoriale, etc.) de la Ville, de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, du Syndicat, de LAN, de LAPP et du Département. Les actions engagées à ce titre sont financées intégralement et indépendamment par chaque partenaire.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le Département est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses collaborateurs en vertu des obligations qui lui incombent au regard de la présente convention.

Les partenaires doivent réciproquement être assurés pour les conséquences de leur responsabilité civile au titre des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention.

Chaque Partie s'engage à communiquer aux autres son attestation d'assurance, sur simple demande, chaque partie faisant son affaire des franchises éventuelles négociées avec ses assureurs.

Chaque Partie reste responsable de son matériel utilisé dans le cadre de cette manifestation et contractera les assurances qu'elle jugera utile dans ce cadre.

ARTICLE 7 : FINANCEMENT DU CAHIER DES CHARGES

Les Parties prennent à leur charge le financement des actions qu'elles mettent en œuvre à hauteur de :

La Ville	60 000 € *
CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo	20 000 € **
Le Département	120 000 €
Le Syndicat LPLA	Prise en charge des moyens techniques et humains au titre de la police portuaire et de son rôle, le cas échéant, d'autorité portuaire
LAN	Contribution technique valorisée à hauteur de 22 800 €
LAPP	Contribution technique valorisée à hauteur de 11 400 €

* La ville s'engage à verser une participation de 60 000 € TTC au Département avant le 31 octobre 2024. Le Département s'engage à utiliser ces 60 000 € TTC pour l'organisation du projet.

** CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo s'engage à verser une participation de 20 000 € TTC au Département avant le 31 juillet 2024. Le Département s'engage à utiliser ces 20 000 € TTC pour l'organisation du projet.



ARTICLE 8 : GOUVERNANCE

La gouvernance de ce partenariat est la suivante :

- Comité de partenariat local piloté par le Département et composé des membres du partenariat local
- Trois commissions de travail se réunissant autant que de besoin, auquel le partenariat local participe. Elles traitent les objets suivants selon les pilotages suivants :
 - o Nautique / portuaire : pilotage Département / OC Sport Pen Duick, LAN
 - o Communication / protocole : pilotage Département,
 - o Animation / Village / logistique terrestre : pilotage Département

ARTICLE 9 : EVALUATION ET BILAN

Le Département conduira la démarche d'évaluation, en partenariat avec la Ville, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, le Syndicat, LAN, LAPP et conjointement avec OC Sport Pen Duick, des conditions de réalisation de la manifestation sur un plan quantitatif comme qualitatif.

Un bilan conjoint sera réalisé à l'issue de l'édition annuelle et avant le 31 décembre 2024. Il comportera un bilan financier de l'évènement.

ARTICLE 10 : PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention signée par les Parties prend effet à la date de notification et arrivera à expiration lorsque la totalité des obligations des parties seront accomplies.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Les Parties ont la faculté de résilier la présente convention dans le cas de manquement grave aux présentes dispositions. Ils auront dû signifier préalablement au partenaire la nature des griefs qui lui sont reprochés par lettre recommandée avec accusé de réception afin de permettre à celui-ci de pallier le manquement relevé, dans un délai d'un mois.

Cette convention est résiliée de plein droit dans le cas où la manifestation serait annulée en cas de force majeure et dans le cas où la réglementation empêcherait la tenue de l'évènement notamment en cas de crise sanitaire.

ARTICLE 12 - CONTENTIEUX

La présente convention est soumise au droit français. En cas de contestation ou de litige quant à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, le tribunal administratif sera compétent.

Fait en six exemplaires

Nantes, le

Pour le Département	Pour la Ville	Pour CapAtlantique La Baule- Guérande Agglo	Pour le Syndicat	Pour LAN	Pour LAPP
Le Président Michel MENARD	Le Maire Didier CADRO	Le Président Nicolas CRIAUD	La Présidente Lydia MEIGNEN	Le Directeur Emmanuel JAHAN	La Directrice Sylvie LEBEC